



## **Avis de la réunion du conseil de Gestion pédagogique du vendredi 1 juillet 2011**

### **Présents**

Laurent Gross, Président du Conseil de gestion pédagogique

#### **Membres représentants des professeurs**

Philippe Debruxelles, Isabelle Willems, Daniel Léon

#### **Membre représentant le personnel autre que les professeurs**

Serge Gabet

#### **Membre représentant des organisations syndicales**

Michel Boermans (CGSP).

#### **Membre représentant les assistants**

--

#### **Membres représentants des étudiants**

Ledicia Garcia, Marion Pille, Elsa Guenot

Ouverture de la séance vers 14 h

Ordre du jour :

- Approbation du PV du 10/06/2011
- Analyse des avis des commissions de recrutement pour les postes vacants déclarés au moniteur belge.
- Rentrée académique 2011-2012

---

### **Approbation du PV du 10/06/2011 :**

**Vote pour l'approbation du PV : 7 voix pour, 2 abstentions, 0 voix contre.**

### **Analyse des avis des commissions de recrutement :**

Comme il en avait été décidé lors de la séance précédente, le poste suivant est remis à l'ordre du jour :

*N° emploi : 11.6.5.4.1.21 - professeur type long  
- Réalisation et production de cinéma (assistantat) 3/12 de charge.  
Candidat : Vivian Goffette  
Proposition commission : Vivian Goffette*

Une représentante des étudiants présente un compte rendu des avis qu'ils ont pu récolter au sujet de cet exercice et du professeur concerné.

Le Directeur propose que l'on organise une confrontation dès la prochaine rentrée entre les étudiants de l'option et les professeurs responsables de l'exercice pour essayer de faire toute la clarté sur la question.

La proposition d'organiser cette rencontre vers le 20 septembre afin d'en permettre l'organisation après la seconde session est **approuvée par 6 voix pour, 3 voix contre et 0 abstention.**

### **Organisation des épreuves d'admission 2011-2012 :**

Philippe De Bruxelles, qui se charge de la supervision de l'organisation, fait un point sur la question.

#### **Sélection des candidats en Masters**

les candidats peuvent se préinscrire jusqu'au 15 juillet.

Le Directeur rappelle que pour que le dossier de candidature aux masters soit recevable, le candidat doit :

- soit être porteur d'un diplôme de l'enseignement supérieur de la Communauté française ou certifié équivalent pour les diplômes délivrés hors Communauté française.

- soit fournir tous les éléments nécessaires qui permettent de valoriser 180 crédits (cursus suivis avec résultats et réussis avec descriptifs des cours, valorisation d'expériences professionnelles depuis au moins 5 ans)

L'école va étudier les dossiers des candidats sur ces critères le plus rapidement possible pour vérifier la recevabilité des candidatures. Les candidats seront prévenus personnellement dans les meilleurs délais si leur dossier n'est pas recevable. Les autres dossiers seront examinés.

Laurent Gross  
Directeur